

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS

Avenant n° 1

ENTRE :

L'Etat

(Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes)
représenté par le Préfet de la Drôme



Ci-après désigné « L'Etat »,

La Communauté d'agglomération VALENCE ROMANS AGGLO

2, place Jacques Brel CS 30125

26905 VALENCE CEDEX 09

Représentée par sa Vice-Présidente, Madame Marlène MOURIER,
autorisée par délibération n° 2020-xx du 3 décembre 2020



Ci-après désignée « Valence Romans Agglo »,

La Région Auvergne Rhône-Alpes

1 esplanade François Mitterrand

CS 20033 - 69269 Lyon cedex 02 – France

Représentée par son Président, Monsieur Laurent WAUQUIEZ, autorisé
par délibération du Conseil régional en date du 18 décembre 2020



Ci-après désignée « la Région »,

Le département de la Drôme

Hôtel du département

26 Avenue du président Herriot

26026 Valence Cedex 9

Représentée par sa Présidente, Madame Marie Pierre MOUTON,
habilité par délibération en date du 19 juin 2017,



Ci-après désigné «le Département »,

D'UNE PART

ET

L'association L'Equipée, représentée par Sophie Fallot, Présidente, dûment autorisée aux présentes par
délibération du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2020,

Ci-après dénommée « L'Equipée » ou l' « Association »,

D'AUTRE PART

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Vu la convention de partenariat et d'objectifs signée entre la Communauté d'agglomération, l'Etat, la Région, le Département et L'Equipée pour la période 2018-2020, préalablement approuvée par les organes délibérants,

Considérant que la Convention de partenariat et d'objectifs signée entre les parties arrive à échéance le 31 décembre 2020,

Considérant que, dans le cadre du bilan de la convention triennale en vue de l'élaboration de la nouvelle convention de partenariat, les parties se sont réunies le 25 septembre 2020,

Considérant le contexte de la crise sanitaire et la volonté de conforter l'Equipée comme acteur majeur du pôle Image de la Cartoucherie et plus généralement de la promotion et la diffusion du cinéma d'animation en Drôme,

Considérant l'évolution des enjeux et le souhait des partenaires de travailler en étroite collaboration avec l'association à la mise en place d'objectifs partagés et des moyens associés sur une future convention triennale,

ARTICLE 1 – Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger d'un an la durée de la convention précitée.

ARTICLE 2 – Modification de l'article 6-1 relatif à la durée de la convention

L'article 6.1 de la convention initiale est modifié comme suit :

La convention est prorogée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 – Autres clauses

Toutes les clauses de la convention initiales, non modifiées par le présent avenant, restent applicables jusqu'au terme de la convention défini ci-dessus.

Fait, en 5 exemplaires originaux, à Bourg-lès-Valence, le

Pour L'Equipée
Sophie Fallot, Présidente

Pour Valence Romans Agglo
Par délégation
Marlène MOURIER, Vice-Présidente

Pour l'Etat,
Hugues MOUTHOU, Préfet de la Drôme

Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Laurent WAUQUIEZ, Président

Pour le Conseil Départemental de la Drôme
Marie-Pierre MOUTON, Présidente

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS

Avenant n° 1

ENTRE :

L'Etat

(Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes)
représenté par le Préfet de la Drôme



Ci-après désigné « L'Etat »,

La Communauté d'agglomération VALENCE ROMANS AGGLO

2, place Jacques Brel CS 30125

26905 VALENCE CEDEX 09

Représentée par sa Vice-Présidente, Madame Marlène MOURIER,
autorisée par délibération n° 2020-xx du 3 décembre 2020



Ci-après désignée « Valence Romans Agglo »,

La Région Auvergne Rhône-Alpes

1 esplanade François Mitterrand

CS 20033 - 69269 Lyon cedex 02 – France

Représentée par son Président, Monsieur Laurent WAUQUIEZ, autorisé
par délibération du Conseil régional en date du 18 décembre 2020



Ci-après désignée « la Région »,

Le département de la Drôme

Hôtel du département

26 Avenue du président Herriot

26026 Valence Cedex 9

Représentée par sa Présidente, Madame Marie Pierre MOUTON,
habilité par délibération en date du 19 juin 2017,



Ci-après désigné «le Département »,

D'UNE PART

ET

L'association L'Equipée, représentée par Sophie Fallot, Présidente, dûment autorisée aux présentes par
délibération du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2020,

Ci-après dénommée « L'Equipée » ou l' « Association »,

D'AUTRE PART

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Vu la convention de partenariat et d'objectifs signée entre la Communauté d'agglomération, l'Etat, la Région, le Département et L'Equipée pour la période 2018-2020, préalablement approuvée par les organes délibérants,

Considérant que la Convention de partenariat et d'objectifs signée entre les parties arrive à échéance le 31 décembre 2020,

Considérant que, dans le cadre du bilan de la convention triennale en vue de l'élaboration de la nouvelle convention de partenariat, les parties se sont réunies le 25 septembre 2020,

Considérant le contexte de la crise sanitaire et la volonté de conforter l'Equipée comme acteur majeur du pôle Image de la Cartoucherie et plus généralement de la promotion et la diffusion du cinéma d'animation en Drôme,

Considérant l'évolution des enjeux et le souhait des partenaires de travailler en étroite collaboration avec l'association à la mise en place d'objectifs partagés et des moyens associés sur une future convention triennale,

ARTICLE 1 – Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger d'un an la durée de la convention précitée.

ARTICLE 2 – Modification de l'article 6-1 relatif à la durée de la convention

L'article 6.1 de la convention initiale est modifié comme suit :

La convention est prorogée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 – Autres clauses

Toutes les clauses de la convention initiales, non modifiées par le présent avenant, restent applicables jusqu'au terme de la convention défini ci-dessus.

Fait, en 5 exemplaires originaux, à Bourg-lès-Valence, le

Pour L'Equipée
Sophie Fallot, Présidente

Pour Valence Romans Agglo
Par délégation
Marlène MOURIER, Vice-Présidente

Pour l'Etat,
Hugues MOUTHOU, Préfet de la Drôme

Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Laurent WAUQUIEZ, Président

Pour le Conseil Départemental de la Drôme
Marie-Pierre MOUTON, Présidente

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS

Avenant n° 1

ENTRE :

L'Etat

(Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes)
représenté par le Préfet de la Drôme



Ci-après désigné « L'Etat »,

La Communauté d'agglomération VALENCE ROMANS AGGLO

2, place Jacques Brel CS 30125

26905 VALENCE CEDEX 09

Représentée par sa Vice-Présidente, Madame Marlène MOURIER,
autorisée par délibération n° 2020-xx du 3 décembre 2020



Ci-après désignée « Valence Romans Agglo »,

La Région Auvergne Rhône-Alpes

1 esplanade François Mitterrand

CS 20033 - 69269 Lyon cedex 02 – France

Représentée par son Président, Monsieur Laurent WAUQUIEZ, autorisé
par délibération du Conseil régional en date du 18 décembre 2020



Ci-après désignée « la Région »,

Le département de la Drôme

Hôtel du département

26 Avenue du président Herriot

26026 Valence Cedex 9

Représentée par sa Présidente, Madame Marie Pierre MOUTON,
habilité par délibération en date du 19 juin 2017,



Ci-après désigné «le Département »,

D'UNE PART

ET

L'association L'Equipée, représentée par Sophie Fallot, Présidente, dûment autorisée aux présentes par
délibération du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2020,

Ci-après dénommée « L'Equipée » ou l' « Association »,

D'AUTRE PART

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Vu la convention de partenariat et d'objectifs signée entre la Communauté d'agglomération, l'Etat, la Région, le Département et L'Equipée pour la période 2018-2020, préalablement approuvée par les organes délibérants,

Considérant que la Convention de partenariat et d'objectifs signée entre les parties arrive à échéance le 31 décembre 2020,

Considérant que, dans le cadre du bilan de la convention triennale en vue de l'élaboration de la nouvelle convention de partenariat, les parties se sont réunies le 25 septembre 2020,

Considérant le contexte de la crise sanitaire et la volonté de conforter l'Equipée comme acteur majeur du pôle Image de la Cartoucherie et plus généralement de la promotion et la diffusion du cinéma d'animation en Drôme,

Considérant l'évolution des enjeux et le souhait des partenaires de travailler en étroite collaboration avec l'association à la mise en place d'objectifs partagés et des moyens associés sur une future convention triennale,

ARTICLE 1 – Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger d'un an la durée de la convention précitée.

ARTICLE 2 – Modification de l'article 6-1 relatif à la durée de la convention

L'article 6.1 de la convention initiale est modifié comme suit :

La convention est prorogée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 – Autres clauses

Toutes les clauses de la convention initiales, non modifiées par le présent avenant, restent applicables jusqu'au terme de la convention défini ci-dessus.

Fait, en 5 exemplaires originaux, à Bourg-lès-Valence, le

Pour L'Equipée
Sophie Fallot, Présidente

Pour Valence Romans Agglo
Par délégation
Marlène MOURIER, Vice-Présidente

Pour l'Etat,
Hugues MOUTHOU, Préfet de la Drôme

Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Laurent WAUQUIEZ, Président

Pour le Conseil Départemental de la Drôme
Marie-Pierre MOUTON, Présidente

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS

Avenant n° 1

ENTRE :

L'Etat

(Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes)
représenté par le Préfet de la Drôme



Ci-après désigné « L'Etat »,

La Communauté d'agglomération VALENCE ROMANS AGGLO

2, place Jacques Brel CS 30125

26905 VALENCE CEDEX 09

Représentée par sa Vice-Présidente, Madame Marlène MOURIER,
autorisée par délibération n° 2020-xx du 3 décembre 2020



Ci-après désignée « Valence Romans Agglo »,

La Région Auvergne Rhône-Alpes

1 esplanade François Mitterrand

CS 20033 - 69269 Lyon cedex 02 – France

Représentée par son Président, Monsieur Laurent WAUQUIEZ, autorisé
par délibération du Conseil régional en date du 18 décembre 2020



Ci-après désignée « la Région »,

Le département de la Drôme

Hôtel du département

26 Avenue du président Herriot

26026 Valence Cedex 9

Représentée par sa Présidente, Madame Marie Pierre MOUTON,
habilité par délibération en date du 19 juin 2017,



Ci-après désigné «le Département »,

D'UNE PART

ET

L'association L'Equipée, représentée par Sophie Fallot, Présidente, dûment autorisée aux présentes par
délibération du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2020,

Ci-après dénommée « L'Equipée » ou l' « Association »,

D'AUTRE PART

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Vu la convention de partenariat et d'objectifs signée entre la Communauté d'agglomération, l'Etat, la Région, le Département et L'Equipée pour la période 2018-2020, préalablement approuvée par les organes délibérants,

Considérant que la Convention de partenariat et d'objectifs signée entre les parties arrive à échéance le 31 décembre 2020,

Considérant que, dans le cadre du bilan de la convention triennale en vue de l'élaboration de la nouvelle convention de partenariat, les parties se sont réunies le 25 septembre 2020,

Considérant le contexte de la crise sanitaire et la volonté de conforter l'Equipée comme acteur majeur du pôle Image de la Cartoucherie et plus généralement de la promotion et la diffusion du cinéma d'animation en Drôme,

Considérant l'évolution des enjeux et le souhait des partenaires de travailler en étroite collaboration avec l'association à la mise en place d'objectifs partagés et des moyens associés sur une future convention triennale,

ARTICLE 1 – Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger d'un an la durée de la convention précitée.

ARTICLE 2 – Modification de l'article 6-1 relatif à la durée de la convention

L'article 6.1 de la convention initiale est modifié comme suit :

La convention est prorogée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 – Autres clauses

Toutes les clauses de la convention initiales, non modifiées par le présent avenant, restent applicables jusqu'au terme de la convention défini ci-dessus.

Fait, en 5 exemplaires originaux, à Bourg-lès-Valence, le

Pour L'Equipée
Sophie Fallot, Présidente

Pour Valence Romans Agglo
Par délégation
Marlène MOURIER, Vice-Présidente

Pour l'Etat,
Hugues MOUTHOU, Préfet de la Drôme

Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Laurent WAUQUIEZ, Président

Pour le Conseil Départemental de la Drôme
Marie-Pierre MOUTON, Présidente

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS

Avenant n° 1

ENTRE :

L'Etat

(Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes)
représenté par le Préfet de la Drôme



Ci-après désigné « L'Etat »,

La Communauté d'agglomération VALENCE ROMANS AGGLO

2, place Jacques Brel CS 30125

26905 VALENCE CEDEX 09

Représentée par sa Vice-Présidente, Madame Marlène MOURIER,
autorisée par délibération n° 2020-xx du 3 décembre 2020



Ci-après désignée « Valence Romans Agglo »,

La Région Auvergne Rhône-Alpes

1 esplanade François Mitterrand

CS 20033 - 69269 Lyon cedex 02 – France

Représentée par son Président, Monsieur Laurent WAUQUIEZ, autorisé
par délibération du Conseil régional en date du 18 décembre 2020



Ci-après désignée « la Région »,

Le département de la Drôme

Hôtel du département

26 Avenue du président Herriot

26026 Valence Cedex 9

Représentée par sa Présidente, Madame Marie Pierre MOUTON,
habilité par délibération en date du 19 juin 2017,



Ci-après désigné «le Département »,

D'UNE PART

ET

L'association L'Equipée, représentée par Sophie Fallot, Présidente, dûment autorisée aux présentes par
délibération du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2020,

Ci-après dénommée « L'Equipée » ou l' « Association »,

D'AUTRE PART

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Vu la convention de partenariat et d'objectifs signée entre la Communauté d'agglomération, l'Etat, la Région, le Département et L'Equipée pour la période 2018-2020, préalablement approuvée par les organes délibérants,

Considérant que la Convention de partenariat et d'objectifs signée entre les parties arrive à échéance le 31 décembre 2020,

Considérant que, dans le cadre du bilan de la convention triennale en vue de l'élaboration de la nouvelle convention de partenariat, les parties se sont réunies le 25 septembre 2020,

Considérant le contexte de la crise sanitaire et la volonté de conforter l'Equipée comme acteur majeur du pôle Image de la Cartoucherie et plus généralement de la promotion et la diffusion du cinéma d'animation en Drôme,

Considérant l'évolution des enjeux et le souhait des partenaires de travailler en étroite collaboration avec l'association à la mise en place d'objectifs partagés et des moyens associés sur une future convention triennale,

ARTICLE 1 – Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger d'un an la durée de la convention précitée.

ARTICLE 2 – Modification de l'article 6-1 relatif à la durée de la convention

L'article 6.1 de la convention initiale est modifié comme suit :

La convention est prorogée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 – Autres clauses

Toutes les clauses de la convention initiales, non modifiées par le présent avenant, restent applicables jusqu'au terme de la convention défini ci-dessus.

Fait, en 5 exemplaires originaux, à Bourg-lès-Valence, le

Pour L'Equipée
Sophie Fallot, Présidente

Pour Valence Romans Agglo
Par délégation
Marlène MOURIER, Vice-Présidente

Pour l'Etat,
Hugues MOUTHOU, Préfet de la Drôme

Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Laurent WAUQUIEZ, Président

Pour le Conseil Départemental de la Drôme
Marie-Pierre MOUTON, Présidente